



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA REUNION

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE SAINT-LEU

## EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

**DELIBERATION N° : 08/13102022**

**OBJET : TRANSFERT DE COMPETENCES –  
REGULARISATION DE LA MISE A DISPOSITION  
DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE  
SAINT-LEU PARCELLES AV 1087 ET AV 1088**

Présents :	28
Procurations :	07
Votants :	35
Abstentions :	00
Oppositions :	00

**NOTA** : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

Nombre des Conseillers en exercice : 38

Le Président de séance  
**Bruno DOMEN**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi treize octobre à dix-sept heures et vingt minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

**Présents :**

**M.DOMEN Bruno** (Maire)

**Les Adjoints :** M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme. DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint),

**Les Conseillers Municipaux :** Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, M. MULQUIN Christophe, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio.

**Absents représentés :**

- Mme ANAMALE Marie-Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe) *procuration* à M. RENE David (Conseiller)
- M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint) *procuration* à Mme PLANESSE Nadine (Conseillère)
- M. ZETTOR Josian (Conseiller) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. LAURET Bruno (Conseiller) *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère)
- M. FELICITE Roland (Conseiller) *procuration* à M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming (Conseiller)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjointe)

**Absents :**

Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)  
Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)  
M. ABAR Dominique (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3<sup>ème</sup> adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 - [secretariat@mairie-saintleu.fr](mailto:secretariat@mairie-saintleu.fr) - [www.saintleu.re](http://www.saintleu.re)



**AFF N° 08/13102022****TRANSFERT DE COMPETENCES – REGULARISATION DE LA MISE A DISPOSITION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE SAINT-LEU PARCELLES AV 1087 ET AV 1088***Direction Administration Générale***Le Maire expose :**

Par arrêté préfectoral du 16 juillet 2013, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest – TCO – est devenue compétente, par référence à ses statuts, afin de procéder à la création d'un office de tourisme communautaire se substituant ainsi aux offices de tourisms communaux.

L'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest détient des missions d'accueil, d'information et de promotion du Territoire de la Côte Ouest. Pour cela, elle dispose de bureaux chargés de l'information touristique, dont un situé sur notre commune, au 1 rue Barelrier.

Conformément à l'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

En l'occurrence, les biens et équipements concernés par ce transfert de droit constituent un immeuble, propriété de la Commune, dénommé Bâtiment LALEU, sis 1 rue Barelrier à Saint-Leu ville, édifié sur les parcelles cadastrées AV 1087 et AV 1088, d'une contenance respective de 241 m<sup>2</sup> et 175 m<sup>2</sup>.

Le procès-verbal de mise à disposition de ces biens, établi en 2015, n'ayant pu être signé par les deux parties, il convient de régulariser cette situation, en formalisant le transfert du terrain d'assiette du bureau d'information touristique de Saint-Leu.

Les modalités de la mise à disposition sont déclinées dans le procès-verbal joint en annexe.

Elles prévoient notamment que :

- Conformément aux deux premiers alinéas de l'article L.1323-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition est consentie à titre gratuit pendant toute la durée du transfert de compétences entre les parties.
- Le TCO, bénéficiaire de la mise à disposition, assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Il possède tous les droits de gestion. Il en perçoit les fruits et les produits. Il agit en lieu et place du propriétaire.
- Le TCO peut procéder à tous travaux de construction, reconstruction, démolition ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation du bien.

Le procès-verbal précise également les dispositions en cas de désaffectation du bien et la comptabilisation du transfert.

**Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver, à titre de régularisation, le projet de procès-verbal de mise à disposition du bureau d'information touristique implanté sur les parcelles AV 1087 et AV 1088, entre la Commune et le TCO ci-annexé ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer le procès-verbal de mise à disposition établi dans le cadre du transfert de compétence ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte ou document afférent à cette affaire.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve, à titre de régularisation, le projet de procès-verbal de mise à disposition du bureau d'information touristique implanté sur les parcelles AV 1087 et AV 1088, entre la Commune et le TCO ci-annexé ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer le procès-verbal de mise à disposition établi dans le cadre du transfert de compétence ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte ou document afférent à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Leu, le 20 OCT. 2022  
Le Président de séance,**



  
**Bruno DOMEN**